



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 4 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....8
Votants.....8
Exprimés.....9

Date de la convocation : 26/09/2023

Date d'affichage : 26/09/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le quatre octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à la salle Grange aux Marnes,
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : VERLAGUET Mathieu

PROCURATION : LAYRAL Emmanuel a donné procuration à FABRE Cédric

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

SEANCE N°2023-9
DELIBERATION N°2023-9-3
FINANCES LOCALES – Affectation du résultat
Budget Eau-assainissement 2023

Vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe eau-assainissement ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2022 au budget annexe eau-assainissement (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 20 970,21€ ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 145 850,68€ ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2022 de la section d'investissement est de 65 18,7€ ;

Considérant que le résultat antérieur reporté de la section d'investissement est de 25 356,51 ;

Considérant que les résultats définitifs de chacune des sections demeurent positifs ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à neuf voix pour,

- **Décide d'affecter** les résultats positifs en recettes de chacune des sections au budget prévisionnel 2023 :
 - o Section de fonctionnement : affectation de 166 820,89€ au 002, recette de fonctionnement ;

- o Section d'investissement : affectation de 26 011.38€ au 001, recette d'investissement.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

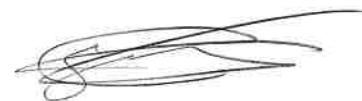
Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 10 octobre 2023
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 10 octobre 2023

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.